



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

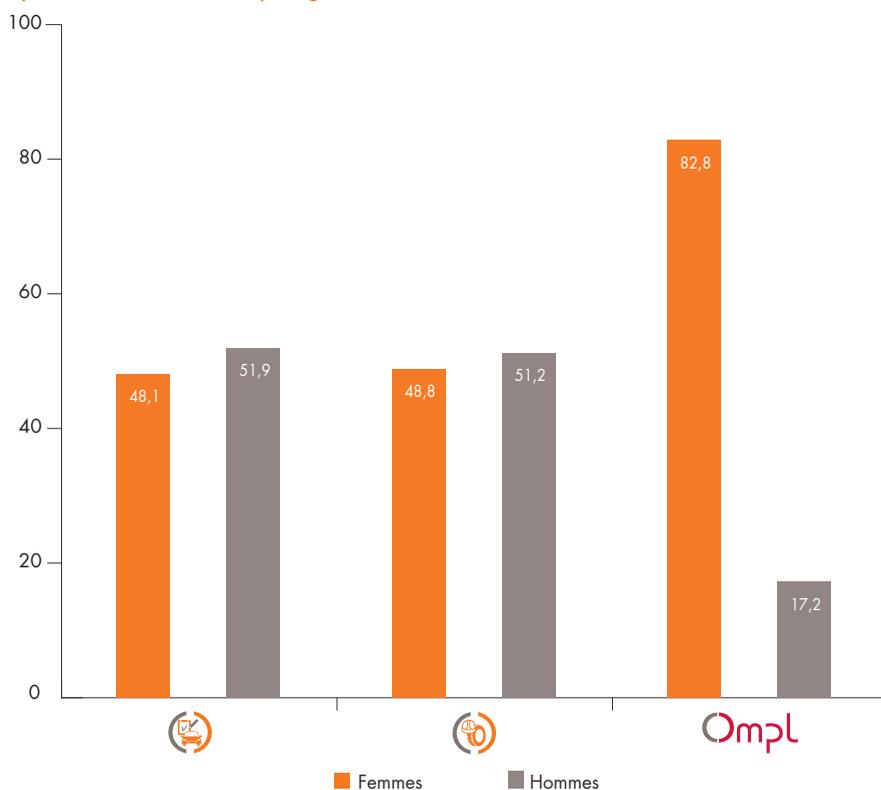


#### EMPLOIS MAJORITAIREMENT MASCULINS

Les emplois de la branche sont majoritairement masculins : 51,9 % des salariés sont des hommes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (51,2 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'experts en automobile

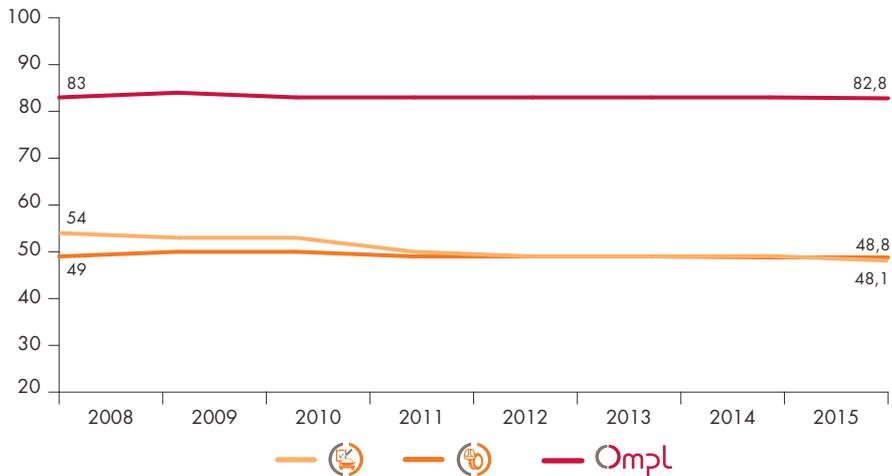


### REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche diminue sur la période.

Il baisse de 5,9 points.

### Évolution du taux de féminisation (%)

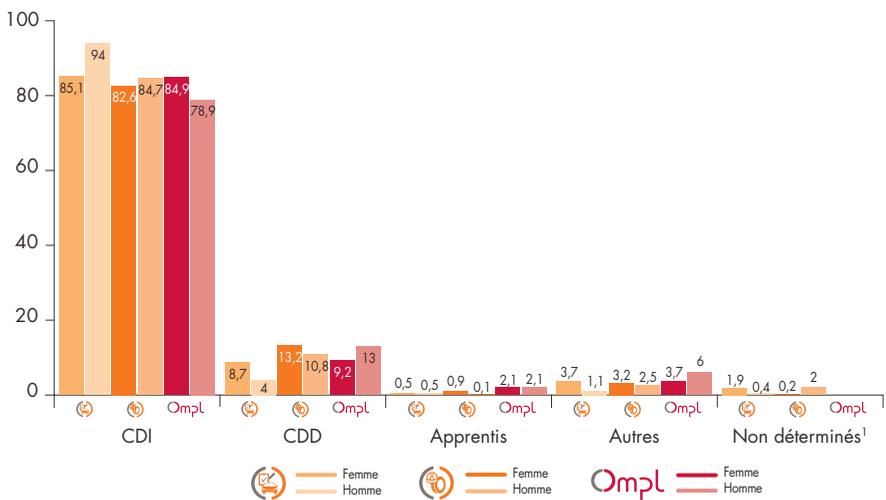


### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les femmes bénéficient moins souvent que les hommes de ce type de contrat.

### Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les DOM (67,7 %) et atteint un minimum pour la Bretagne (43,1 %).

## Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	48,6	49,0	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	47,5	49,0	86,4
Bretagne	43,1	46,6	83,3
Centre-Val de Loire	48,9	46,1	85,3
Corse	46,9	44,2	82,4
DOM	67,7	47,2	81,1
Grand Est	44,8	45,5	85,6
Hauts-de-France	49,2	44,7	82,7
Île-de-France	51,4	51,8	77,4
Normandie	44,5	43,1	84,6
Nouvelle-Aquitaine	44,8	47,3	84,5
Occitanie	46,1	48,9	84,6
Pays de la Loire	47,9	47,6	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46,1	50,0	84,9
<b>Ensemble</b>	<b>48,1</b>	<b>48,8</b>	<b>82,8</b>